Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260320-26_06-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : 02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 Nul ou blanc : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an 2026, le 20 mars 2026 à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, dûment convoqué par le Maire sortant, Monsieur Didier LE CHENECHAL, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. NOEL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absent :
Excusé :
Absents ayant donné procuration :

A été nommé secrétaire : M. Hugues MOULARD

26-06- AFFAIRES COMMUNALES : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Lassy un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, décide, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents :
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

- D'APPROUVER la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Pour copie conforme :
En mairie, 23/03/2026
Le Maire
Didier LE CHÉNÉCHAL